

CONTRAINTES DU TRAITEMENT

1- La durée

Chez l'adulte la durée d'un traitement est extrêmement variable selon le cas et les indications ou contre-indications. Votre praticien vous donnera une estimation de votre propre traitement mais dans tous les cas, comme pour le traitement des enfants, il n'est pas possible de fixer avec certitude la durée précise, elle peut varier de plusieurs mois, en plus ou en moins.

2- La croissance est terminée chez l'adulte

Il peut donc être nécessaire de réaliser des extractions dentaires (manque de place trop important) du « stripping » (voir plus haut) ou même de la chirurgie.

3- L'esthétique

Un traitement peut, selon la technique nécessaire et choisie, se révéler visible. C'est un facteur à accepter, il en va de la réussite du traitement et de votre avenir. Que comptent 12 ou 18 mois de traitement visible en regard du résultat ? Ceci est une question d'appréciation personnelle.

4- Dans le cas d'un traitement en technique linguale

Celui-ci peut s'avérer gênant pour l'élocution ou peut même parfois blesser la langue, mais la plupart des patients cependant le tolère très bien.

5- L'hygiène

Les bagues sont difficiles d'accès, certains aliments filandreux ou collants peuvent être difficiles à enlever. Si les bagues sont transparentes et vestibulaires, le tabac et les aliments colorés (thé, safran, ...etc) ne doivent pas être consommés au moins de se brosser les dents immédiatement après. En technique par aligneurs, il faut enlever les gouttières pour manger, boire thé, café, jus de fruit et se brosser les dents avant de les remettre.

6- La « douleur »

Les traitements orthodontiques modernes utilisent des techniques et des matériaux performants. Les forces appliquées sont légères et contrôlées. Elles entraînent que de faibles douleurs la plupart du temps, et souvent limitées à quelques heures ou jours qui suivent immédiatement la visite chez votre praticien. On ressent plutôt de l'inconfort ou gêne momentanée. Seuls de très rares patients ressentent de fortes douleurs.

7- La coopération

Il est indispensable de respecter les rendez-vous, ce qui peut être difficile et même parfois incompatible avec certaines activités professionnelles.

8- La contention

Une fois le résultat obtenu il est toujours nécessaire de faire une phase dite de « contention » (consolidation).

Cette contention chez l'adulte peut être plus ou moins longue et souvent à vie.

Les moyens de contention peuvent être soit :

- Amovible : généralement des gouttières discrètes, transparentes, ne gênant que très peu et la plupart du temps devant être portées chaque nuit (attention ces gouttières s'usent et sont à refaire régulièrement)
- Fixe : on parle « d'attelles collées ». Ce sont généralement des fils très fins soit métalliques, soit en matériaux se rigidifiant aux ultraviolets et noyés dans une couche de « composite » matériau rigide collé sur la face non visibles des dents. Il est alors indispensable de réaliser des détartrages réguliers afin d'éliminer le tartre pouvant se déposer sur et autour de cette contention collée.



DE GRANDS PROGRÈS

De grands progrès ont été faits depuis quelques années :

- Les techniques chirurgicales sont très bien tolérées.
- Les procédures de coopération entre le chirurgien et l'orthodontiste sont très précises.
- Les interventions se font par voie intra buccale : il n'y a donc pas de cicatrices visibles.
- Des plaques de consolidation sont intra-osseuses, ce qui permet maintenant de ne plus faire de blocage longs et pénibles.
- Il peut subsister quelques petits inconvénients minimes en regard des bénéfices tant fonctionnels qu'esthétiques obtenus.
- Par contre, vous devez être conscient que votre visage va parfois être transformé de façon importante, il est donc nécessaire de bien prendre en compte ce changement qui va faire de vous une autre personne et de l'accepter avant de vous décider à entreprendre ce protocole long ... et coûteux.

LE COÛT JUSTEMENT...

- Les caisses de sécurité sociale ne prennent pas en charge les traitements débutés après le 16ème anniversaire. Ceci est incontournable.
- Votre praticien n'a même pas le droit de faire une demande d'entente préalable, donc il ne peut vous délivrer aucune « feuille de soins ».
- Ce traitement orthodontique que vous allez entreprendre étant « hors nomenclature » (hors tarifs en charge) votre praticien vous établira à charge règlement une facture.
- Si dans le cas où la chirurgie orthognathique est associée à votre traitement orthodontique la sécurité sociale rembourse un (seul) semestre d'orthodontie. Ceci est bien entendu sous réserve de la permission, selon votre contrat d'obtenir un complément de remboursement par votre mutuelle. L'acte chirurgical, lui-même, n'est pas remboursé, votre chirurgien vous renseignera.
- Certaines assurances complémentaires peuvent rembourser tout ou partie de votre traitement selon le contrat que vous avez souscrit. Renseignez-vous auprès d'elle en leur présence le devis de votre praticien vous sera remis avant tout traitement ainsi que toutes les informations sur les avantages et les risques que comporte votre cas : c'est le « consentement éclairé ».
- Votre orthodontiste se tient à votre disposition pour vous donner tous les éclaircissements supplémentaires dont vous pourriez avoir besoin.



Bravo pour votre décision, et en route pour un sourire tourné vers l'avenir !



SYNDICAT FRANÇAIS DES SPÉCIALISTES EN ORTHODONTIE

8, AVENUE SIMON BOLIVAR - 75019 PARIS
TÉL. : 01 40 03 04 37 - FAX : 01 40 03 04 36

Merci aux sociétés «INVISALIGN» et «RMO» pour certaines de ces photos.



SYNDICAT FRANÇAIS DES
SPÉCIALISTES EN ORTHODONTIE



L'Orthopédie dento-faciale pour Adultes

pour sourire à l'avenir

--	--

Par :

Exemplaire remis à :

